

ACTU' ASSISES



Juillet 2013

n°5


Les nouveaux équilibres du déchet

Les Assises des Déchets de Nantes les 2 et 3 octobre vont explorer l'actualité brûlante de la « planète déchets ». On y débatera notamment de la priorité faite à la prévention, avec les conséquences induites sur l'économie du système de gestion et traitement de déchets, dont témoignent à la fois du point de vue local Michèle Gressus, vice-présidente de Nantes Métropole, et Roberto Cavallo, président d'une coopérative italienne. Les déchets des entreprises seront également au cœur des débats, éclairés par des exemples internationaux à l'image de la Copidec en Wallonie, mais aussi par le potentiel de développement d'activité que génère leur traitement, à l'image du démantèlement des installations nucléaires.

Ne manquez pas les
12^e Assises des Déchets à
Nantes !
Inscription sur :
www.assises-dechets.org



SOMMAIRE

-  L'exigence de prévention change en profondeur les systèmes de gestion des déchetsp2
Interview de Michèle GRESSUS
Vice-présidente
Nantes Métropole
-  Le mot clé est la flexibilité.....p3
Interview de Roberto CAVALLO
Président
E.R.I.C.A (soc. coop.)
-  Déchets de chantier : l'expérience wallonne..... p4
Interview de Roger CROUGHS
Président d'honneur
COPIDEC
-  Installations nucléaires : les enjeux industriels du démantèlement.....p6
Interview de Bruno CAHEN
Directeur industriel
ANDRA
-  Pré-programme.....p7



L'exigence de prévention change en profondeur les systèmes de gestion des déchets

ATELIER TECHNIQUE 2 :
Capacité de traitement
mercredi 2 octobre 2013, 16h-18h



Michèle Gressus,
Vice-présidente
Nantes Métropole

Et si la priorité faite à la prévention finissait par affaiblir l'économie du système de gestion et traitement de déchets ? C'est à ce type de questions que peuvent être dorénavant confrontées les collectivités territoriales. Analyse de Michèle Gressus, maire de Bouguenais et vice-présidente de Nantes Métropole en charge de ce sujet.

Comment s'articule, au plan local, prévention et traitement ?

La gestion des déchets municipaux a beaucoup évolué ces dernières décennies, et elle évolue encore. Nous sommes passés d'un système très simple pensé pour se débarrasser des déchets - flux d'ordures ménagères mises en décharge ou valorisées... - à un système bien plus élaboré de gestion des déchets « multi flux et multi-outils ». Il faut ainsi souligner la mutation radicale qu'a représenté l'introduction de la collecte sélective dans les années 80, ou encore l'évolution drastique des normes de traitement qui a entraîné une montée en performance des outils. Ce système va continuer d'évoluer en profondeur, notamment avec la nouvelle exigence de prévention qui va remettre en cause les systèmes en place.

Quelle est la nature de cette remise en cause ?

La prévention doit être notre nouvel horizon partagé. Nous devons la promouvoir, l'organiser et la faire réussir, car la baisse de production s'impose évidemment comme le vrai mode de gestion durable des déchets. Pour autant, cela crée ou pourrait créer des situations inédites de surcapacité de traitement, avec des installations calibrées sur des volumes ou des modèles de croissance des volumes qui finalement n'arrivent plus. On en imagine les conséquences potentielles sur l'équilibre des comptes publics... qui pourrait entraîner la fermeture de certaines

installations non-viables et même créer des manques de capacité ! Dans le concret, les collectivités doivent donc anticiper la révision des modèles d'expansion continue. Il nous faut trouver comment, dans la pratique, mettre en œuvre à la fois la prévention des déchets, source d'économie pour le service public, sans obérer durablement l'équilibre financier des outils de traitement et donc le financement de leur fonctionnement.

Quelles sont les pistes de réflexion ?

Les collectivités ont entamé la réflexion afin de dépasser ces contradictions. Elles interrogent par exemple les outils de planification, dont la nature et le périmètre pourraient être adaptés. La question des territoires est d'ailleurs majeure, quand on sait que certaines zones sont encore en sous-capacité de traitement quand d'autres risquent la surcapacité, induisant naturellement la piste du transfert de flux... mais au péril du principe de proximité ! Il nous faut réfléchir également aux montages contractuels et économiques pilotant les systèmes de gestion et de traitement des déchets, qu'il faudra sans doute en bonne partie réinventer. C'est en tous les cas un nouveau défi pour les collectivités territoriales, qu'elles doivent relever dans leur mission de mise en œuvre de services publics de proximité qui participent à la résolution, au niveau local, des grands défis du développement durable.



Site internet de Nantes Métropole :
www.nantesmetropole.fr



« Le mot clé est la flexibilité »

ATELIER TECHNIQUE 2 :
Capacité de traitement
mercredi 2 octobre 2013, 16h-18h



Roberto Cavallo

Président

E.R.I.C.A (soc. coop.)

C'est une équation complexe que de pousser la prévention de la production des déchets sans engendrer des surcapacités de traitement et donc des déséquilibres financiers. Analyse de Roberto Cavallo, président de l'Erica, coopérative italienne spécialiste des enjeux environnementaux.

« Pour développer la prévention sans créer de déséquilibres, il faut sans doute d'abord s'appliquer à suivre les indications de l'Europe, en particulier ce que les articles 9 et 29 de la Directive-Cadre 98/2008/CE demandent aux Etats Membres : il faut mettre en place des programmes de gestion des déchets qui intègrent la prévention et la préparation à la réutilisation, et donc tout simplement qui anticipent les enjeux de capacité des installations - traitement, récupération matière, récupération énergie, enfouissement - et programment leurs évolutions.

Si les installations sont déjà en place, il faut ainsi considérer les temps d'amortissement des investissements, le cas échéant évaluer une coopération entre territoires et régions limitrophes afin d'identifier un bassin géographique optimal qui permettra d'intégrer des mesures de prévention dans les futures programmations.

De toute façon, le mot clé est : flexibilité.

Dans les schémas des installations de traitement, il faut choisir des technologies qui permettent de moduler les capacités et de changer, au moins partiellement, quand cela sera nécessaire le type de traitement. C'est le cas par exemple des centres de traitement mécaniques et biologiques : dans une première phase, ils peuvent traiter une certaine quantité de déchets urbains ; quand s'améliore la collecte sélective, ils

peuvent être transformés en centre de compostage aérobique sans gros investissements.

Il est très important d'utiliser la même approche méthodologique pour le système de collecte. Un système en porte-à-porte doit ainsi se projeter vers la réduction des fréquences des collectes, qui pourra être l'heureuse conséquence d'une réduction des quantités à collecter, obtenue à travers diverses actions, et notamment un plan de prévention.

Au total, il apparaît que dans la définition des priorités des mesures de prévention, il faut considérer la liaison étroite entre collecte, transport, traitement et contrat d'un côté et système fiscal de l'autre. Seulement une planification qui intègre les différents niveaux permettra d'aboutir à un équilibre économique et financier complet. Du point de vue technique, un bon projet flexible doit par exemple être associé à un contrat de collecte ou de gestion des installations qui prévoit une redevance périodiquement renégociable. Du point de vue du citoyen ou de l'utilisateur, à l'inverse, il faut que le prélèvement fiscal prévoie également une part variable, prenant en compte les quantités des déchets réellement produites et l'évolution du taux de collecte sélective.

Le mot clé est donc bien celui de flexibilité : des installations, des technologies, des organisations, des bassins géographiques, des modes de financement...



Site internet E.R.I.C.A. :
www.cooperica.it



Déchets de chantier : l'expérience wallonne

ATELIER TECHNIQUE 5 :
Déchets de chantier, une ressource à creuser
jeudi 3 octobre 2013, 8h30-10h30



Roger Croughs

Président d'honneur

Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
COPIDEC

En Wallonie, la problématique de la gestion des déchets inertes de chantiers a été traitée avec volontarisme. Mais, malgré des succès certains, le recyclage affronte encore de sérieux freins. Analyse de Roger Croughs.

Comment s'est organisé l'effort de recyclage des déchets de chantier en Wallonie ?

En Wallonie, la politique de gestion des déchets inertes est intégrée à la gestion globale des déchets, qu'ils soient municipaux ou industriels. Suite à la régionalisation, les compétences en matière d'environnement relèvent quasi exclusivement des régions, s'appuyant sur les directives européennes et plus particulièrement sur la hiérarchisation des modes de gestion (prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et élimination du résidu ultime minimum). Concernant les déchets de construction, cette volonté politique s'est traduite par la promotion de l'utilisation des produits recyclés pour préserver les ressources naturelles, c'est-à-dire très concrètement au niveau réglementaire par des conditions sévères faites au secteur, allant jusqu'à des interdictions de mise en centre d'enfouissement technique (CET), un décret fiscal incitatif, et un plan régional des CET arrêté en 1999.

Quels résultats ont été obtenus ?

L'ensemble de ces dispositions a eu pour effet de réduire de manière drastique la quantité

des déchets de construction enfouis en CET, avec désormais une très faible proportion d'entre eux restant admis en CET de classe 3. Le secteur s'est bien adapté pour faire face à cette obligation. À titre d'exemple, le nombre de centres de recyclage de déchets inertes autorisés était de 45 en 1999, il est de 226 en 2012. Cependant, cela ne se passe pas sans soucis, notamment économiques. Les freins sont effectivement aussi très forts, d'abord parce que la production de granulats recyclés est désormais très importante mais aussi parce que la crise économique touche directement le secteur de la construction.

Hormis dans certaines régions, la concurrence avec les producteurs de granulats naturels n'a plus l'ampleur qu'elle a pu avoir : les uns et les autres ont trouvé leur place sur le marché, sans oublier l'élément externe extrêmement important qu'est le coût de transport des granulats du lieu de production à celui d'exploitation. Il n'empêche que la situation actuelle des recycleurs est globalement très difficile, avec des quantités de matériaux en stock très importante, avec bien entendu des impacts financiers non négligeables.

Continued on next page





Roger Croughs

Président d'honneur
COPIDEC

Quelles actions sont menées pour faire évoluer la situation ?

On a vu que la politique du gouvernement wallon est prometteuse pour le recyclage, mais le constat est que les résultats ne sont pas tout à fait à la hauteur de nos attentes. Pour tenter de faire évoluer cette situation, nous agissons à plusieurs niveaux :

- le plus important est de poursuivre les efforts entrepris afin de faire évoluer encore la qualité des produits recyclés et donc de poursuivre l'évolution des techniques afin de ne plus mettre sur le marché que des produits « CE2+ » dans le cadre de la transposition de la Directive européenne « produits de construction » (89/106/CEE).

- il nous faut aussi poursuivre les efforts en commissions techniques afin de faire évoluer les cahiers des charges type, sans vouloir concurrencer les granulats naturels pour les applications plus nobles. Il devrait y avoir suffisamment de place dans le marché pour chacun !

- il nous faut également poursuivre la réalisation de projets pilotes à prix minima.

- il nous faut enfin lutter pour sortir du vocabulaire le vocable « déchet inerte recyclé », au profit de celui de « produit recyclé ». Mais pour ce faire, il est indispensable que tous les producteurs respectent les normes de qualité.

Site internet COPIDEC :
www.copidec.be

* Les médias soutiennent les 12^e Assises des Déchets

Techniques - Sciences - Méthodes (ASTEE), Environnement Magazine et Recyclage Récupération (Victoires Editions), Environnement et Technique et Actu-environnement.com (Cogiterra), Techni.Cités (Territorial), Ecollectivités magazine, Les Cahiers de l'Environnement, Décisions Durables, Le Journal de l'Environnement, Terra eco, Dechetcom, Déchets Infos, Enviro2B, Myjobdurable, AFITE - le réseau d'experts pour l'environnement, EPE - Entreprises pour l'Environnement, Inforisque.info





Installations nucléaires : les enjeux industriels du démantèlement

ATELIER TECHNIQUE 8 :
Installations nucléaires : du démantèlement aux enjeux de cycle de vie
jeudi 3 octobre 2013, 8h30-10h30



Bruno Cahen

Directeur industriel
Andra

« Se préparer et s'organiser collectivement » : cette question, qui mobilise aujourd'hui la filière du démantèlement des installations nucléaires, sera au cœur d'un atelier des Assises. Avec en filigrane une question : l'industrie française est-elle prête pour gérer les démantèlements futurs ? Le point avec Bruno Cahen, pilote de l'atelier 8.

Pourquoi cette mobilisation sur le démantèlement ?

Parce que c'est une question à la fois urgente et durable. Quels que soient les choix de politique énergétique, les activités industrielles relatives aux installations nucléaires en France et dans la plupart des pays nucléarisés incluront un volet démantèlement toujours plus significatif. Tout exploitant d'installation nucléaire devra dorénavant prévoir l'intégralité de la gestion du cycle de vie : modalités de démantèlement intégrées dans le dossier de demande d'autorisation, stratégie et financement des opérations de démantèlement et de la gestion des déchets périodiquement évalués... Les enjeux technologiques, industriels, financiers, économiques et sociétaux sont forts, et il est donc naturel de s'assurer que l'industrie est prête à gérer les démantèlements futurs.

C'est un enjeu purement économique ?

Le sujet n'est évidemment pas neutre de ce point de vue, car les installations en question sont multiples - réacteurs mais aussi installations du cycle du combustible ou de recherche... - et parfois anciennes, dont certaines sont arrêtées et seront progressivement démantelées. Mais au-delà de cet effet de calendrier, le démantèlement implique une forte mobilisation en termes d'organisation et de valorisation des savoir-faire dont la gestion des

déchets dès la phase de préparation. En effet, ce type d'opérations produit d'importants volumes de déchets, principalement des métaux, gravats et pièces de grandes dimensions, dont 20 % de déchets de très faible et faible activité pour lesquels l'exploitant doit inclure un programme de gestion dans le dossier de demande d'autorisation, soumis à l'avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Il se construit ainsi progressivement en France un tissu industriel d'entreprises aux compétences diversifiées, capables d'intervenir en maîtrise d'œuvre, en opérateur pour mener à bien des opérations de démantèlement.

L'horizon est également technologique ?

En effet, aux questions de planification et d'organisation s'ajoute sans aucun doute la nécessité de l'innovation. Les enjeux industriels, sociétaux et de recherche liés au démantèlement concernent la limitation de la dose reçue, de la durée, du coût et des aléas des opérations et ceux liés à la nécessité d'assurer la disponibilité des financements, des compétences et des techniques pour les opérations des décennies futures. Concernant les déchets, la réduction des volumes, la caractérisation des déchets « sur pied » et les techniques de démantèlement, tri, traitement et conditionnement en vue d'un stockage optimisé voire de recyclage sont autant de champs d'innovation de ce secteur d'avenir en France et à l'étranger.



Site internet de l'ANDRA :
www.andra.fr

12^e Assises des déchets

MERCREDI 2 OCTOBRE 2013

09h00 Arrivée des participants

10h00 Ouverture des Assises
Discours d'accueil

10h30 Intervention d'une personnalité

11h00 Débat en séance plénière : SP1
Plan déchets 2009-2013,
quel bilan à ce jour ?

12h30 Déjeuner

14h00 Débat en séance plénière : SP2
Prévention : une hiérarchie qui s'impose ?

15h30 Pause

16h00-18h00 Ateliers techniques parallèles

1. Statistiques : outil de politique publique perfectible ?
2. Capacités de traitement : un nouveau modèle de dimensionnement
3. Recyclage : proximité contre industrialisation ?
4. Comment (bien) valoriser les déchets organiques

20h30 Dîner



JEUDI 3 OCTOBRE 2013

8h30 Ateliers techniques parallèles

5. Déchets de chantiers : une ressource à creuser
6. Les perspectives de la valorisation énergétique
7. Technologies : des nouveaux potentiels à exploiter
8. Installations nucléaires : du démantèlement aux enjeux de cycle de vie

10h30 Pause

11h00 Débat en séance plénière : SP3
Planification : superposition ne fait pas raison

12h30 Déjeuner

14h00 Débat en séance plénière : SP4
Défis à relever et propositions pour l'avenir

15h30 Intervention du Ministre en charge de
l'Écologie, du Développement durable et de
l'Énergie (MEDDE)

16h00 Clôture des Assises



ELECTRICITE DE FRANCE

MEDDE

ECO-EMBALLAGES

TOTAL

12^e



Assises des déchets

2 et 3 octobre 2013 Cité des Congrès de Nantes

ADEME

DREAL

NANTES METROPOLE

ANDRA

CEA



ASN

PAPREC

SITA FRANCE

CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

VEOLIA PROPRETE

SECHE ENVIRONNEMENT

Direction de la publication : Association des Assises Nationales des Déchets

Rédaction : Rue Premion

Crédits photos : Julie Hattu et Assises nationales des Déchets

ISSN 2264-9980

